RÈGNE DE CHARLES IX

ET COMMENCEMENT DU RÈGNE DE HENRI III.

ARTUS DE COSSÉ,

SURINTENDANT DES FINANCES.

ANNÉE 1567 A 1575.

Les hauts faits d'armes d'Artus de Cossé sont plus connus que ses talens en finance. Il s'attacha au duc d'Alençon, frère de Charles IX et de Henri III. Ce prince, mécontent que Charles IX eût donné la lieutenance-générale du royaume au duc de Lorraine préférablement à lui, se ligua avec les Huguenots. Ceux-ci, se promettant de tirer de grands avantages de ce prince lorsqu'ils l'auraient avec eux, résolurent de l'enlever de Saint-Germain, où la Cour était avec Charles IX et le Roi de Navarre. La Reine-mère en fut avertie; elle emmena promptement les princes à Vin-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

cennes. Catherine de Médicis, voyant que Charles IX était près de sa fin, résolut de faire arrêter ceux qui pourraient lui causer quelque inquiétude pendant sa régence, et principalement les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, qu'elle savait être fort attachés au duc d'Alençon, qui ne l'aimait pas. Pour y parvenir, elle donna ordre à Christophe de Thou, premier président, et à Pierre Hennequin, président, d'informer avec promptitude au sujet de la conspiration de Saint-Germain, espérant qu'ils y seraient enveloppés.

La Mole, favori du duc d'Alençon, et le comte de Coconas, Italien, qui étaient dans la confidence du prince, furent arrêtés, interrogés, et condamnés à avoir la tête tranchée. On assure que le premier était l'amant de Marguerite de Valois, et le second de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, et qu'elles les aimaient au point qu'elles firent enlever et embaumer leurs têtes pour les conserver. On mit à la question les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, qui furent envoyés à la Bastille en 1574, peu de temps avant la mort de Charles IX. La Reine-mère les en tira

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

l'année suivante, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, sur l'esprit duquel ils avaient beaucoup de crédit. Ce prince s'était mis à la tête des rebelles. Quand Artus fut rendu à la liberté, le Roi lui offrit des lettres-patentes qui le déclaraient innocent. « Trouvez bon, Sire, que je n'en veuille » pas, répondit-il; un Cossé doit penser que per- » sonne ne l'a cru coupable. »

Le maréchal de Cossé s'attacha à Henri III, qui lui confia ses finances; à cette époque les revenus de l'État montaient à environ 11,500,000 livres; dans cette somme ne sont point comprises les charges acquittées par les receveurs particuliers et le paiement des gages des cours souveraines.

L'État devait alors quarante millions, à-peu-près le quadruple de son revenu; les querelles de religion, les intrigues de Cour, qui remplirent le règne de Charles IX de troubles et de confusion, ont exclusivement occupé les historiens, qui ne nous ont transmis presque aucuns détails sur les finances.

Il paraît qu'Artus de Cossé eut souvent recours

à la ressource simple, facile, mais bien onéreuse pour l'État, des emprunts en rentes perpétuelles sur la ville de Paris, au denier 12 (8 1/3 pour cent) : vingt-sept créations de rentes eurent lieu dans le cours de quatorze ans; elles montaient à 1,794,000 livres en intérêts, et 21,528,000 en capital.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf